

Initiale CACES R482

482

Code RS: 7040 (Catégorie A) - 7041 (Catégorie B1) 7044 (Catégorie C1) - 7047 (Catégorie D) - 7049 (Catégorie F) - 7023 (Catégorie G)

Délivré par l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS)

Date d'enregistrement 31 janvier 2025

Taux de réussite : 100 %

Taux de satisfaction : 75 %

Tarif: nous contacter

Objectifs

Obtenir un CACES R482

Public Visé

Conducteurs en activité mais non certifiés

Durée

21.00 Heures

3 Jours

Pré Requis

Avoir plus de 18 ans,

Avis favorable de la Médecine du Travail.

Maîtriser les savoirs de base (lecture, écriture, calcul...).

Maîtrise de la conduite de la catégorie d'appareils objet du test CACES®.

Chaque stagiaire doit être pourvu des équipements de protection individuelle

Parcours pédagogique

Formation théorique – Durée 7h00

Introduction

Présentation du contexte général de la formation

Information sur la réalité des accidents (Source CRAM)

La réglementation

Les acteurs de la réglementation

Présentation des textes réglementaires (décret ministériel de décembre 98)

Les obligations de l'employeur (Code du travail)

Les responsabilités pénales et les responsabilités de l'employeur (Code pénal)

Principes généraux de prévention - Sensibilisation à la sécurité générale

Notions de danger et de risque

Les accidents du travail

Organisation générale d'un chantier réalisé à l'aide d'engins

Evaluation des risques liés aux engins

Règles d'utilisation

Notions d'équilibre

Risques de basculement, renversement pincement, chocs, écrasement

Contrôles périodiques sur les matériels

Evaluation des risques liés à l'environnement

Tampons d'égouts, tassements différentiels

Les réseaux souterrains et aériens

La circulation

Les déclivités et dénivellations

SAS CQPS au capital de 7500€

34, rue des Cosmonautes – Périssud 4 – Bât 2 – 31400 TOULOUSE – Tél : 05.61.48.54.70 - www.cqps.fr – contact@cqps.fr

RCS TOULOUSE – SIRET 484 639 844 00030 – TVA intra FR27484639844

Déclaration d'activité : 73310453931 « Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat »

N° CNAPS : FOR-031-2028-08-23-20230587281 – Agrément TFP APS : 3109011201

Agrément SSIAP N° 31-009 – Habilitation SST : H30818/2023/SST-1/O/16

L'eau, Le vent

Les catégories d'engins

Connaissance et identification de la signalisation

Rappels du code de la route

Panneaux de danger, d'interdiction, d'obligation

Panneaux de signalisation temporaire

Chantiers particuliers

En ville, en déplacement etc...

Travail à proximité des réseaux

Règles générales de sécurité

Réseaux aériens : risques spécifiques, distances de travail

Réseaux souterrains : caractéristiques, risques spécifiques, signalisation d'alerte conventionnelle

Formation pratique– Durée 7h00

Exercices pratiques sur engins de chantier :

- conduite, circulation, manœuvres, maintenance.
- Contrôle visuel de l'état de l'engin
- Vérification du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité
- Circulation sur différents sols dans différentes conditions de pente, en virage, en marche avant et arrière sur circuit
- Conduite dans le respect des conditions de circulation avec souplesse et précision des manœuvres
- Opérations de fin de poste
- Chargement et déchargement sur porte-engins
- Réalisation des opérations d'entretien de 1er niveau
- Réalisation des différents niveaux des réservoirs
- Rendre compte de son activité.

Tests théorique et pratique– Durée 7h00

Les + métier

Arrêté du 02 décembre 1998. Stage conforme aux recommandations R482 de la CNAM (CACESâ)

Objectifs pédagogiques

- Utiliser les engins de chantier en appliquant les consignes de sécurité.
- Permettre au chef d'entreprise de délivrer l'autorisation de conduite conformément à la R482 de la CNAM.
- Effectuer les manœuvres spécifiques à chaque engin de chantier.
- Effectuer une maintenance préventive et rendre compte des anomalies.
- Évaluer les capacités des conducteurs en fin de formation et attester de leur compétence.

Méthodes et moyens pédagogiques

Support de cours individuel,
Présentation théorique par projection,
Exercices pratiques sur engin

Méthodes et modalités d'évaluation

Tests théoriques et pratiques – Durée 7h00

Les épreuves théoriques et pratiques de la conduite de chariots automoteurs à conducteur porté sont réalisées en fin de formation conformément à la Recommandation R489 de la CNAM en vue de la délivrance d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) par catégorie d'engins.

Pour l'obtention du CACES®, le candidat doit réussir les épreuves théoriques et pratiques.

- La réussite aux épreuves théoriques nécessite l'obtention d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test.

- La réussite aux épreuves pratiques nécessite l'obtention d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test.

Si le salarié échoue uniquement à une partie du test (théorique ou pratique) il garde pendant 12 mois le bénéfice de la partie réussie. Il peut donc dans ce délai, sous réserve de poursuivre avec le même OTC, obtenir le CACES® en repassant uniquement, après une formation adaptée, la partie du test à laquelle il a échoué.

La délivrance du CACES® permet à l'employeur de délivrer une autorisation de conduite au salarié sous réserve qu'il ait connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation. Selon la Recommandation R489.

Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation.

Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés

Modalités d'Accessibilité

Oui - Si des aménagements sont à prévoir pour contraintes de santé, n'hésitez pas à joindre notre référent handicap à l'adresse mail: contact@cqps.fr

Effectif

De 1 à 6 Personnes



Contactez-nous !

Clément PARAYRE
Directeur

Tél. : 0615901729
Mail : clement.parayre@cqps.fr